

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17265

présenté par

M. Ménagé et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 60.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel. Nos agriculteurs méritent protection et reconnaissance de leur travail, souvent pénible. Cet amendement de cohérence s'inscrit dans la volonté de dénoncer le passage de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans.

Dans un contexte de tensions économiques majeures, pour la résolution desquelles le Gouvernement ne prend aucune mesure allant dans le bon sens, les agriculteurs occupent un rôle de premier plan et ils demeurent pourtant les grands oubliés de cette réforme.

Tant pour la préservation de notre souveraineté alimentaire, que pour le maintien de l'excellence de notre filière agricole, ils constituent un des piliers sur lesquels notre économie repose.